



AFFICHE DU 27/02/2018
AU.....

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 FEVRIER 2018

COMPTE RENDU

Présent : André VITTOZ, *Maire*, Paul MERMILLOD, Corinne COLLOMB-PATTON, Joseph VITTUPIER, Agnès PERILLAT-AMEDEE, Marcel THOVEX, *Adjoints*, Didier COLLOMB-GROS, Roger COLLOMB-CLERC, Caroline DORIER, Michael DONZEL-GONET, Elsa COLLOMB-GROS et Valérie POLLET-VILLARD, *Conseillers*.

Absent : Sylvie PERILLAT-MERCEROZ, Florence GOY, Alexandre HAMELIN, Gisèle MAGNON et Sophie CLAUDE.

Excusé : Christophe POLLET-VILLARD (pouvoir à Valérie POLLET-VILLARD)

1. Désignation du secrétaire de séance :

Il est procédé à la désignation, en début de séance, du secrétaire de séance, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales. Il peut adjoindre à ce ou ces secrétaires des auxiliaires, pris en dehors de ses membres, qui assistent aux séances mais sans participer aux délibérations.

M Michael DONZEL est désigné secrétaire de séance, fonction qu'il déclare accepter.

2. Approbation du compte rendu de la séance du 17 janvier 2018 :

Le compte rendu du Conseil Municipal du 17 janvier 2018 est approuvé à l'unanimité des membres présents lors de cette séance.

3. Compte rendu des décisions du Maire :

Monsieur le Maire expose que, dans le cadre de la délégation que le Conseil lui a donnée, il a procédé à la signature de décisions dont il rend compte au Conseil conformément à l'article L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales. Le Conseil Municipal doit prendre acte de ces décisions.

Décision 18.002 :

Il est décidé de passer un avenant n° 1 avec l'entreprise SOCCO – 74960 CHAVANOD, pour la prise en compte des modifications pour un montant de 73 229.81 € H.T.

4. Vote du budget primitif 2018

M le Maire suspend la séance et donne la parole à M Denis CHAPPELLAZ, qui a été chargé d'assister la commune pour la préparation budgétaire, et lui demande de présenter le budget primitif 2018.

Une fois la présentation achevée, M le Maire rouvre la séance et fait procéder au vote du budget primitif. Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité, approuve à l'unanimité, le budget primitif 2018 du budget principal et des budgets annexes.

Après le vote, M le Maire tient à remercier M le 1^{er} Adjoint, les commissions du conseil municipal et l'ensemble des services communaux, et notamment le service comptabilité, pour la qualité du travail accompli.



5. Reprise anticipée des résultats

Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité, approuve la reprise anticipée des résultats du budget principal et des budgets annexes.

6. Approbation du tarif de l'activité « Ice Bumper » à la patinoire

Monsieur le Maire indique que la Patinoire va expérimenter une nouvelle activité « ice bumper » du 28 février au 11 mars 2018. Il s'agit de 6 auto-tamponneuses sur glace qui seront, dans un premier temps, louées puis éventuellement achetées si l'essai est concluant. Pour la Patinoire de La Clusaz, l'enjeu consiste à continuer à développer son offre pour s'adapter à la demande de la clientèle et faire progresser son chiffre d'affaires.

Pendant cette expérimentation, l'activité sera proposée tous les jours de 12h30 à 14h30 ainsi qu'en nocturne sur 3 dates (mardi 06, vendredi 09 et samedi 10 mars) de 19h à 21h.

Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité, approuve le tarif de 3€ pour 3 minutes.

7. Modification des tarifs et du contrat de location de la salle des fêtes

Lors de la réunion du Maire et des Adjointes du 21/11/17 les questions suivantes ont été soulevées :

- La question de la sécurité en rapport avec la capacité maximale de 450 personnes (quelque soit l'usage) et la présence d'une personne chargée de la fonction 'Service de Sécurité Incendie et d'Assistance aux Personnes' à partir de 350 personnes.
- La question de la fonction sociale et usuelle de la salle des fêtes pour la population locale et les socioprofessionnels
- La question du remplissage de la salle des fêtes
- La question de la nécessaire amélioration de l'offre (renouvellement du matériel, programmation d'un plan de modernisation etc)
- La question de la nécessaire revalorisation des tarifs

Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité :

- approuve le nouveau contrat de réservation et les tarifs proposés applicable au 1^{er} juillet.
- décide d'une application immédiate des dispositions propres à la sécurité des usagers

8. Convention agence postale

Depuis quelques années, l'entreprise La Poste S.A. a décidé de revoir son implantation sur le territoire national et de diversifier son activité. Conséquences : 60% des 17 000 points de contacts de la Poste en France sont aujourd'hui gérés en partenariat avec des acteurs locaux : par le biais de relais commerçants ou d'agences postales communales.

Dans ce contexte, l'enjeu pour les territoires ruraux et touristiques consiste à garantir la présence postale auprès de la population : pour préserver le service public de proximité pour les habitants du village, pour répondre aux besoins des vacanciers pendant leurs séjours, et pour aider l'offre à s'adapter à l'évolution de la demande.

La solution passe donc par un nouveau partenariat permettant de maintenir un service efficace. La Commune travaille donc avec la Poste pour faire évoluer la présence de l'enseigne postale. Celle-ci prendrait la forme d'une Agence Postale Communale en collaboration avec l'association Le Pôle Coworking.

Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité, autorise M le Maire à entreprendre les démarches.



9. Convention La Clusaz / Mac Les Mouflets

La Prestation de Service Unique est mise en place au niveau national depuis 2014. La convention de la Clusaz doit être reconduite.

Elle concerne les familles « crèche » mais pas les familles de « garderie touristique ». Elle permet au gestionnaire d'avoir une aide financière de la CAF. La convention est à signer pour 3 années. La CAF demande la signature de la nouvelle convention dans un délai de 30 jours.

Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité, autorise M le Maire à signer la convention.

10. Désignation du représentant de la commune à la SMACL

Monsieur le Maire rappelle la délibération 13/188 du 29 octobre 2013 désignant Monsieur Philippe CODRON comme représentant de la SMACL, société mutuelle d'assurances.

Les mandataires mutualistes devant être réélus en 2018, et en l'absence d'autres candidats, le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité, reconduit Monsieur Philippe CODRON comme représentant de la Commune.

11. Questions diverses.

- Dates prévisionnelles de fermeture des remontées mécaniques

Demande du conseil municipal de :

- Aligner le TSD du crêt du merle sur le TS de l'Aiguille le 22 avril 2018
- Aligner le TK U'Fredy sur le TMX Etale le 15 avril 2018
- Aligner la TSD de la combe des juments sur le TS de l'Aiguille le 22 avril 2018
- Etudier le planning d'ouverture/fermeture du domaine skiable dès l'été précédent pour préparer la communication de la station

- Glisse en cœur : une cause qui compte pour la Clusaz

Valérie Pollet-Villard présente l'association TFA qui est mise à l'honneur de Glisse en Cœur cette année au Grand-Bornand. TFA, c'est l'histoire de 2 sœurs, d'une maladie sans fin, et d'une vie sans répit.

Thelma qui avait appris à skier à La Clusaz où elle passait la plupart de ses week-end et vacances, a été emportée par une avalanche, dans le cadre d'une sortie scolaire. Elle a une petite sœur, Anna, qui souffre d'une maladie du métabolisme avec troubles associés, plus fréquemment appelés Troubles du Spectre autistique.

TFA est un fonds de dotation qui, en mémoire de Thelma, s'est donné pour mission d'apporter du répit aux familles dont un proche souffre de troubles du spectre autistique.

Le 24 et 25 mars prochain aura lieu au Grand-Bornand, la 11ème édition de Glisse en Cœur au profit de TFA, avec pour objectif 350 000€ de dons, qui représente 10 000 heures de répit.

M le Maire va proposer au CCAS d'octroyer une subvention de 1000€ pour l'association TFA.

- Déménagement du Club des Sports dans les nouveaux locaux et devenir des locaux loués actuellement pour le Club des Sports

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 22h40.

